

Objectif



Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole

Sommaire

- Page 1 : Édito
- Page 2 : Île et presque île
- Page 3 : C'est pas l'homme qui prend l'amer
- Page 4 : Out & In
- Page 5 : Marqués au fer rouge
- Page 6 : Groupir
- Page 8 : Oxnews
- Page 9 : Oxfam
- Page 10 : Ça s'est passé près de chez vous
- Page 11 : Repris de justesse
- Page 12 : Teflon ou quoi ?
- Page 13 : AG 2019
- Page 14 : La Bérézina
- Page 15 : Personnes âgées
- Page 16 : Apprenti juge
- Page 17 : Alerte
- Page 18 : Pénibles
- Page 19 : Rencontre du 3^e type
- Page 20 : À la tienne Etienne

Quand vient l'automne...

L'automne est toujours une saison où on commence à dresser les bilans de l'année écoulée et où on lance les réflexions pour l'année à venir...

Côté bilan tout d'abord, nous avons eu les épisodes de l'intersyndicale luttant pour rouvrir les négociations sur les salaires pour l'année 2019. Si les 4 organisations syndicales représentatives (CFDT, SNECA-CGC, FO et SUD-CAM) ont fait front jusqu'aux prémices de l'été pour demander que les salariés soient mieux considérés et voient une augmentation de salaire pérenne, dès les premières grosses chaleurs, au mois de juin, 2 organisations (CFDT et SNECA-CGC) ont décidé de rester à la table des négociations alors que les 2 autres (SUDCAM et FO) ont décidé de poursuivre le mandat qui leur était donné c'est-à-dire des augmentations de salaire pérennes pour tous et ont quitté la séance.

Qu'ont obtenu les 2 OS ? Une délibération (même pas un accord engageant) disant que si le gouvernement Macron reproduisait la prime (non fiscalisée et non socialisée) de 2018, chaque entité du groupe s'engageait à verser une prime de 700 € dans les conditions fixées par le décret et un travail sur le panier d'indice servant aux négociations de 2020. Il est à noter que non seulement cela ne représente en rien une augmentation de salaire socialisé et cela ne touchera pas tous les salariés (restrictions en fonction d'un plafond) et au moins un tiers des CR avaient donné plus que 700 € en 2018 (versé en 2019). En tout état de cause ce n'était pas la demande initiale, SUDCAM et FO ont bien sûr refusé de s'associer à cela.

Ensuite au niveau de notre Union, et au moment où j'écris ces lignes, nous avons eu une série d'élections (elles s'achèveront toutes avant le 31 décembre 2019). Le bilan de ce côté-là est grandement positif. Tous les syndicats (CR et entités) qui étaient représentatifs avant ce cycle d'élection vont rester représentatifs. Il faut ajouter cette année CAGIP qui est devenu représentatif dans cette nouvelle entité et LCL qui s'est hissé à la 4^{ème} place des OS au

niveau national avec des listes dans 6 CSE, des élus dans 3 CSE, la représentativité dans 2 CSE et la majorité dans 1 CSE. CAGIP fait partie de SUDCAM informatique (avec CATS) et LCL a décidé de créer son propre syndicat Autrement Solidaires SUDCAM LCL qui va rejoindre notre union en tant que tel... Bienvenue à eux 2 !!!!

Côté perspectives, l'année 2020 sera, enfin, une année sans élection après les 2 années « électorales » que nous venons de passer. On peut penser qu'il y aura 2 grands changements au niveau de la branche : SNECA-CGC qui va devenir la 1^{ère} OS (en doublant la CFDT) de la branche et FO va probablement ne plus être représentative. Cela va nous donner des responsabilités accrues en termes de négociations car nous serons accompagnés de 2 OS « réformistes » et il nous faudra faire entendre la voix de ceux « qui sont contre les reculs sociaux ».

Nous allons également pouvoir nous servir de l'étude sur les adhérents et les non adhérents pour nourrir nos réflexions sur l'évolution de la manière d'aborder nos collègues, sans bien sûr, nous éloigner des valeurs qui nous unissent.

Nous pouvons également espérer la mise en place de nouveaux outils internes avec la mise en service de l'application et la refonte de notre site internet.

Il va également y avoir un renouvellement du comité de groupe (avec peut-être un nouvel accord) avec le départ de « piliers » tant chez nous que dans d'autres OS.

L'année prochaine est également celle du Congrès qui se déroulera en Val de France et qui, je n'en doute pas, nous donnera les grandes directions pour les 3 années suivantes.

Nous avons donc une union syndicale qui va avoir de nombreux défis à relever mais qui est prête pour le faire.

Jean-Yves SALVAT

Secrétaire National SUD CAM

Union SUD Crédit Agricole
144, boulevard de la Villette
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94

Mail : sudcam@free.fr
objectifsud@hotmail.fr

www.sudcam.com

n° 108

Novembre 2019

Union
syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

Investir en Finistère

Cela fait déjà un an et demi que notre Directeur Général est arrivé en provenance de l'Aquitaine. Nous comprenons que, pour lui, ça n'a pas été facile de quitter une région ensoleillée, productrice de foie gras et de bons vins, pour venir dans un département où finalement il n'y a rien de tout ça.



Si bien que pour attirer des talents dans le Finistère, nous devons proposer aux éventuels candidats des conditions extra-professionnelles plus qu'intéressantes, du moins c'est ce que nous a affirmé notre DRH, celui-là même qui deviendra bientôt le chargé des affaires sociales à la FNCA.

Grâce à IPSO FACTO que nous avons mandaté en début d'année pour étudier les comptes 2018 de notre CR, nous avons appris

Le personnel du Crédit Agricole en plein marasme ?

Les conditions de travail se seraient dégradées ces dernières années au sein du Crédit Agricole de Guadeloupe selon les instances représentatives du personnel qui ont émis un droit d'alerte



à l'encontre de la direction de la banque verte. Une situation qu'elles jugent « extrêmement inquiétantes » et réclament une

comment Franck BERTRAND a été « attiré » par notre magnifique département.

Il fallait au moins ça pour qu'il vienne chez nous :

La CR était propriétaire d'une magnifique résidence orientée plein SUD au centre de Quimper, résidence qui traditionnellement devenait le logement de fonction de nos DG successifs. En 2018, il a fallu vendre cette demeure (pour 600 000€, une belle affaire) afin d'acheter une propriété suffisamment grande pour accueillir les chevaux du DG, dans un coin paumé du Finistère. La demeure, restée en vente pendant plus d'un an, a finalement été achetée par le Crédit Agricole du Finistère pour la « modeste » somme de 924 000€, travaux d'aménagements des écuries compris ! On constate que les conditions de vie des chevaux du DG sont bien meilleures que celles des salariés du Crédit Agricole !

On ne peut qu'espérer que le DG soit confirmé dans ses fonctions, car s'il venait à partir, nous ne sommes pas certains que son successeur accepte d'habiter en pleine campagne, et dans quel cas la vente de la maison nous ferait perdre beaucoup d'argent.

Mais ça, nos dirigeants n'en ont que faire, car il ne s'agit pas de leur fric ■

Jean Luc Surcouf

expertise sur leur environnement de travail.

Un droit d'alerte lancé par les élus du comité social et économique du Crédit agricole de la Guadeloupe, les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail ainsi que les syndicats SUNICAG-SUD-CAM, la CGTG, l'UGTG et le SNECA. Ils dénoncent à travers ce document remis à la direction le 23 septembre dernier, un environnement de travail qui se serait dégradé sur les trois dernières années notamment dans les agences NFA pour nouveaux formats d'agences. Ils signalent également des pressions morales et psychologiques exercées sur les agents et des recrudescences d'arrêts de travail de longue durée.

Une demande d'expertise

Par conséquent, les membres du CSE, de la CSSCT et les délégués syndicaux réclament une expertise sur l'environnement de travail concernant la régularité du nettoyage du système de climatisation, du système d'alimentation en eau potable, la présence éventuelle d'amiante dans les locaux ou encore la qualité des produits d'hygiène utilisés pour répondre à leurs inquiétudes

Un adieu amer !!!

Il y a quelques jours, notre collègue, Cathy DELSOL a décidé de donner un nouveau souffle à sa carrière professionnelle.

Elle a donc quitté le CRÉDIT AGRICOLE d'AQUITAINE après 26 années passées à nos côtés.

Cathy a contacté l'équipe SUDCAM car elle a souhaité que soit publié le courrier adressé à notre nouveau Directeur Général ainsi qu'à son responsable de région.

Nous avons bien sûr pris le soin de valider avec elle si elle désirait que le courrier soit anonymisé. Sa réponse fût négative. Publication en l'état, ce que nous faisons aujourd'hui.

SUDCAM dénonce depuis de nombreuses années l'ambiance générale qui se dégrade vitesse grand V au sein des agences.

Peut-être qu'un jour, nos dirigeants prendront conscience qu'un mal-être ronge petit à petit nos collègues, qui sont au quotidien harcelés, essorés par des objectifs pharaoniques, par des ordres et des contre ordres de leur ligne managériale ...

SUDCAM te souhaite bon vent Cathy et surtout que tu t'épanouisses dans ton nouveau projet ■



Et nous avons reçu ce mail de Cathy

Coucou, un grand merci d'avoir mis mon mail dans Dazibao. Je vais très très bien. Je m'éclate dans mon nouveau boulot. Une fois par semaine à peu près je vais en formation sur Pont du Casse. Là je retrouve des valeurs humaines. Tout est intéressant, le relationnel avec mes nouvelles collègues (aucune compétition ni jalousie), que des gens qui s'entraident. Et puis.... Je peux aller faire pipi quand je veux sans avoir à demander à me faire remplacer !!!! Je bois 1 Kfé ou 1 thé quand je veux.... Bref le pied !!!

Je suis très heureuse de travailler ds le calme. Ça fait du bien de n'avoir aucun stress au boulot !!

DELSOL Catherine

À : CONSTANTIN Olivier ; MARCHAIS Patrick

Bonjour Messieurs,

Mr Constantin, je n'ai pas eu le plaisir de vous rencontrer depuis votre arrivée en Aquitaine.

Mr Marchais, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises sur le groupe Villeneuvois.

Je prends mon courage à deux mains pour vous envoyer ce message.

Je me présente.

Je suis assistante clientèle à l'agence de Libos le matin et l'agence de Montayral les après midi.

Après 26 ans passés dans l'entreprise, j'ai fait le choix de démissionner.

Je préfère partir avant de ne plus pouvoir supporter le stress lié au manque de reconnaissance du travail effectué par les agences, des procédures de plus en plus lourdes, des outils de communication de plus en plus contraignants (suivi du TOIP), des objectifs commerciaux qui se multiplient d'année en année sans avoir les moyens humains de les atteindre.

Avant mon départ, je tiens à vous faire part de mon inquiétude pour l'avenir de mes collègues du réseau. Beaucoup d'entre eux vivent un mal être au quotidien, à la limite du burn out, ils sont essorés dès leur retour de congés sur des agences souvent à flux tendu.

Notre belle entreprise a la chance d'avoir un personnel extrêmement consciencieux qui pourrait être davantage valorisé et récompensé.

En ce qui me concerne, je trouve décevant, après m'être investie autant d'années, de n'avoir eu aucun contact ou appel téléphonique de la part de l'entreprise suite à l'envoi de ma lettre de démission.

Où sont passées les valeurs humaines du Crédit Agricole.

Je pars avec le sourire, comme toujours, sans contrepartie financière, sans carte de remerciement, sans fleurs, mais l'esprit serein après un travail de qualité au quotidien, à l'écoute des clients et de mes formidables collègues.

Cordialement

Cathy DELSOL

Quitter le CA : Mode d'emploi

Tous les ans, une centaine de salariés quitte l'entreprise. Pour la majorité d'entre eux, c'est le départ à la retraite bien méritée... Mais une minorité nous quitte pour diverses raisons (conditions de travail et pression, ras le bol des clients ou des chiffres, manque de reconnaissance...).

Plusieurs solutions se présentent à eux :

La démission : Si vous avez un boulot derrière, c'est la solution la plus simple. N'oubliez pas qu'il y a un préavis d'un mois pour un non cadre et 3 mois pour un cadre. Par contre, vous ne touchez pas le chômage sauf en cas de déménagement. A partir du 1^{er} novembre 2019, les salariés, ayant au moins 5 ans d'ancienneté, qui démissionneront pour suivre un projet de reconversion professionnelle, auront la possibilité de toucher le chômage (vaut mieux se renseigner auprès de Pôle Emploi avant...).

La rupture conventionnelle : Plus compliqué à obtenir car il faut l'accord de l'employeur pour rompre le contrat de travail. Certains collègues ont réussi à l'avoir mais la DRH répond le plus souvent NON. L'indemnité se calcule ainsi : 1/4 mois par année d'ancienneté pour les 10 premières années et 1/3 mois au-delà. Vous bénéficiez du chômage à la suite.

L'inaptitude professionnelle : Les modalités sont fixées à l'article 14 de la Convention Collective. L'inconvénient, c'est que vous n'êtes pas en très grande forme physique ou psychologique. L'indemnité est aussi en fonction de l'ancienneté : 1/2 mois pour les 6 premières années de présence et 1 mois au-delà avec un plafond de 24 mois de salaire. Vous bénéficiez du chômage derrière.

L'abandon de poste : C'est devenu une pratique assez courante surtout lorsque la direction refuse la rupture conventionnelle. Inconvénient : vous êtes licencié pour faute grave sans indemnité. Avantage : Vous avez droit au chômage.

Dans tous les cas, et avant de prendre une décision définitive, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un élu SUD.

SUD est LE syndicat qui vous suit tout au long de votre évolution professionnelle, de votre entrée en tant que jeune embauché jusqu'à votre départ !

Selon les « philosophes » de 2be3 :

*« Partir un jour sans retour,
Effacer notre amour,
Sans se retourner, ne pas regretter... »*



C'est le NORD !!!

Précisons qu'il s'agit du Nord Midi Pyrénées, qui se lance dans de nouvelles actions :

Afin de se faire mieux connaître des collègues adhérents SUD

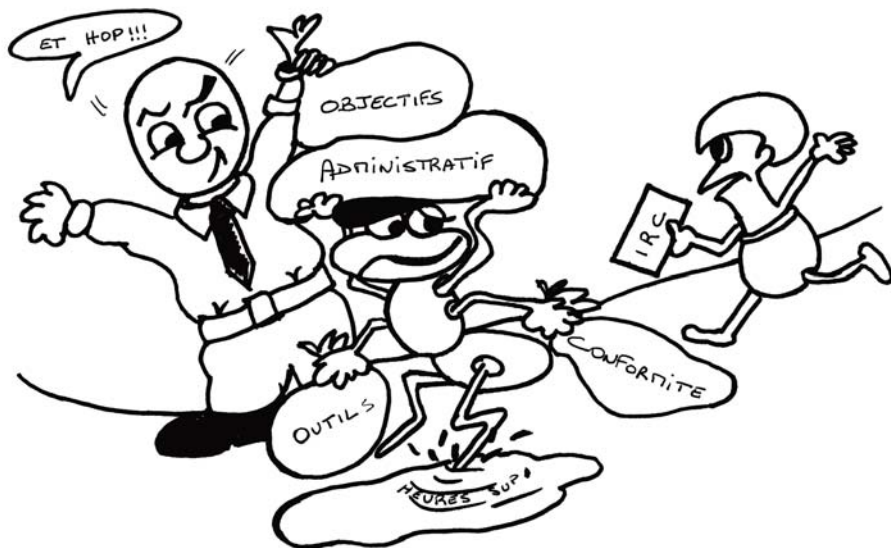
et non adhérents, nous avons organisé un apéro débat entre 12h et 14h un jeudi, dans les locaux de SOLIDAIRE SUD 81. Cette formule a été choisie pour attirer un maximum de personnes.

Nous avons conçu une invitation avec un joli dessin très explicite que nous avons distribué dans les agences Albigeoises et ses alentours proches une semaine avant.

Nous avons rassemblé 25 personnes (70% siège et 30% réseau), adhérents, sympathisants, curieux, ce qui nous a permis d'expliquer en petit groupe nos actions et surtout de recueillir leurs ressentis, leurs attentes.

Nous avons également pu récupérer les adresses mails des personnes intéressées par SUD.

Le bilan de cette opération étant plutôt positif, elle sera ré-itérée sur Montauban.



Organisation Syndicale non-signataire

Les vacances sont terminées. J'ai rangé ma casquette « ITALIA » arborée fièrement pendant l'été pour remettre ma double casquette (fictive) de Secrétaire du SDDS et membre de l'Union SUDCAM pour l'occasion.



L'occasion, c'est l'Observatoire National de Conditions de Travail qui se réunit pour ses 3^{èmes} assises à la FNCA ce Jeudi 12 Septembre.

Après 30 minutes de bus, je me retrouve sur le quai de la gare. J'y croise ma DG qui me fait un joli sourire puis monte dans son wagon 1^{ère} classe et je rejoins pour ma part la seconde classe où je croise la Responsable des Relations Sociales de ma Caisse. Même le TGV sait rappeler à ses voyageurs que l'on vit dans un monde de...classes !

Deux heures plus tard et quelques stations de Métro après, je retrouve avec plaisir mes camarades Jean-Yves et Karine à la Fédé. Je dis avec plaisir parce qu'au-delà de l'amitié qui nous lie, à chaque fois que je monte à Paris, pour un BN, un CN ou des négos nationales, je me sens un peu comme un joueur de Foot de club qui honorerait une sélection en équipe de France. Je ne sais pas comment l'expliquer, mais quand je « joue » pour SUDCAM, je le fais toujours avec « une certaine fierté du maillot » (certains diront que j'en fais beaucoup mais je suis sûr que bon nombre d'entre vous comprennent ce que j'ai voulu exprimer ici).

Pourtant ce jour-là, « le match » n'était pas commencé que je fus vite refroidi d'entrée de jeu. En effet, à l'entrée de la salle, la Fédé distribuait des badges précisant les fonctions de chacun. Ici, il y avait un DRH, par là une DG. Puis ici le permanent de la CFDT où il était précisé en dessous de son nom (**organisation syndicale signataire**). Pour ma part j'ai hérité d'une étiquette rappelant simplement mon métier et le nom de ma Caisse.

En revanche, j'observe avec un certain étonnement que sous le nom de Jean-Yves et Karine, il est précisé **organisation syndicale non-signataire**. Il n'y a pas que la SNCF qui vous ramène à une certaine forme de hiérarchie. Apparemment la Fédé a le

don aussi de vous coller une étiquette (c'est le cas de le dire). C'est un peu comme si elle espérait que les gens soient dégoutés à la simple lecture de la nôtre. Si elle avait voulu nous faire passer pour des parias, elle n'aurait pas trouvé mieux ! J'observe d'ailleurs un jeune cadre dynamique lire l'étiquette de Jean-Yves. Il fait à peu de chose près la même gueule que ma fille lorsque je lui annonce que ce soir on mange des épinards.

Mais pas de problème pour nous ! Si l'objectif était de démontrer que nous n'étions ni la CFDT ni la CGC, nous le confirmons. Plus encore, nous le revendiquons haut et fort. On en sourit d'ailleurs tous les 3 avant d'entrer dans la salle et d'écouter les personnes à la Tribune. Je vous épargnerai le nom et les métiers des personnes présentes sur l'estrade, mais avec tout autant de finesse que celle utilisée par la Fédé pour stigmatiser SUDCAM, je vous précise qu'on y retrouvait 2 élus de 2 syndicats « signataires » accompagnant le gratin du CA. A leurs côtés on y trouvait un responsable de chez Michelin venu expliquer comment réaliser un Plan Social « en douceur » et un sociologue beaucoup plus critique, qui dénotait de tout ce beau monde et qui nous a de fait beaucoup plu (Pascal Ughetto).

Nous avons passé donc la matinée avec les copains à écouter les déclarations de bonnes intentions de nos directions en matière de « conditions de travail », « d'autonomie », de « co-construction », j'en passe et des meilleures. L'après-midi était destiné à se balader d'ateliers en ateliers portant tantôt sur la Qualité de Vie au Travail, tantôt sur les horaires, tantôt sur le management 2.0. Dire que tout était mauvais dans ce qu'on a vu serait un mensonge et nous nous voulons objectifs. C'est d'ailleurs pour cette même raison que nous clamons haut et fort qu'il existe un fossé entre ce que nos Dirigeants prônent lors de telles journées et ce que nous constatons au quotidien dans nos vie de salariés et d'élus.

C'est aussi pour cette raison là que nous sommes une **organisation syndicale non-signataire**...et fiers de l'être.

A bon entendeur !

Viz'



Un métier (parfois) dangereux

Un incident grave s'est déroulé dans une agence de la métropole bordelaise secouant nos collègues et les clients, un samedi matin de septembre. Suite à un refus de retrait d'espèces, un client est revenu un couteau de cuisine à la main provoquant effroi et stupeur. Si par pudeur nous ne rentrerons pas dans le détail des événements de ce qui a été au final une tentative de suicide, cela a mis à jour des problèmes que SUD avait identifiés.

Depuis que le programme de rénovation des agences a été lancé ce début d'année, nous insistons assez vigoureusement sur la nécessité de prévoir, comme pour les services des sièges un plan d'évacuation des équipes, d'évasion ou de repli pour les salariés et clients en cas d'intrusion ou de dangers imminents tels qu'un incendie. Or dans les faits, peu d'agences sont équipées de réelles issues de secours ou quand c'est le cas, peu de salariés connaissent la procédure ou comment l'activer. Il est vrai que réglementairement l'entreprise n'en a pas l'obligation et que toutes les agences ne peuvent en être équipées du fait de leur configuration. Mais quand il s'agit de simplement prévoir une solution de survie pour ceux qui seraient coincés, même si ce type d'incidents est a priori rare, il faut le faire. On pense avoir été entendu, les événements nous donnant malheureusement raison. Des formations vont être organisées pour rafraîchir la mémoire ou tout simplement pour découvrir que des procédures existent, notamment pour les jeunes embauchés.

Le B-A-BA ■

CA : Le discours et la méthode

« *Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société* », c'est la maxime phare du plan à moyen terme 2020 du groupe Crédit Agricole.

Pour ce faire, le groupe s'est fixé un objectif de rentabilité améliorée avec l'ambition d'un résultat Net supérieur à 5 milliards d'€ au terme du plan. Nous imaginons bien sûr que c'est pour être en mesure de redistribuer ces profits aux clients, sous forme de restitution de frais, où à la société, sous la forme de restitution de CICE par exemple.

Cette idée intéressante, nous est confortée car dans le PMT, la finance verte s'affiche effectivement comme l'une des clés de croissance du Groupe.

Nous avons déjà par essence un côté très vert, (paradoxe). Pour autant, le groupe annonce sortir du charbon thermique qu'en 2030.....et dans l'UE...pas ailleurs....., le groupe n'est pas à un paradoxe prêt (humour).

Le Groupe entend donc devenir le « 1^{er} acteur européen de l'investissement responsable », pour autant il n'abandonne pas les investissements sur l'agriculture intensive, le nucléaire, l'armement ect... qui pour nous, reste de l'investissement quelque peu irresponsable.

Tout ceci pour dire que la touche écolo mise tant en avant, ne nous masque pas du reste.

Le CA dit vouloir s'engager dans des fonds ayant pour but de financer le développement de sociétés engagées dans la transition énergétique et la transition agricole et alimentaire, financement louable dans un marché à fort potentiel grâce à la prise de conscience publique.

La logique de financement reste dans le « classique » de ce type de financement de haut de bilan, preuve en est, le TRI attendu, supérieur à 6% net (sur 7 ans)

Donc, nous participons à un marché prometteur, sans « lâcher » sur des profits prometteurs.

A nos yeux, l'intérêt de nos clients et de la société serait effectivement de participer à ce type d'opérations, mais, sans prétendre à des rémunérations de ce niveau-là, qui certes s'évaluent en fonction du risque probable, mais pas à la nécessité d'aider et de participer à cette révolution verte à laquelle le groupe et donc les CR, semblent être très attachés.

SUD partage cette volonté d'être le 1^{er} acteur européen de l'investissement responsable, mais pas celui du 1^{er} profiteur.

A bon entendeur....

CPC FNCA 08/10/2019

En propos liminaire, le Président Lefèvre fait un rappel du contexte bancaire morose : moins 50.000 emplois annoncés en Europe et maintien inattendu des taux bas dans un environnement géopolitique mondial incertain ; des constats qui le conduisent à s'interroger sur la fiabilité des prévisions économiques y compris celles du Groupe... Nous vivons 10 ans de crise financière, c'est à dire de réglementation renforcée et de taux bas. L'évolution qui se profile vers des **taux négatifs** ne sera pas sans conséquences sur le paradigme bancaire.

Dans ce contexte, les Caisses régionales mènent une réflexion stratégique pour leur avenir intitulée **PCCRs** pour Projet Collectif des Caisses Régionales qui sera présenté le 12 décembre à Angers.

Ce projet s'intègre dans le projet groupe présenté en juin avec le PMT à 3 ans de CASA, projet groupe construit sur 3 projets piliers : client-humain-sociétal. L'ensemble constitue la ligne directrice de tous les projets d'entreprises, déclinaisons opérationnelles qui en découlent.

ARCHITECTURE STRATÉGIE 2020-2030 GROUPE CRÉDIT AGRICOLE					
PROJET GROUPE 10 ans	CLIENT	PMT CASA	3 ans	Ambition 2022, vise les marchés financiers	PROJETS D'ENTREPRISE
			liquidité		
			solvabilité		
	HUMAIN	PC CRs	10 ans	Tronc commun Caisses Régionales	
			performance		
			rentabilité		
SOCIÉTAL					

La caractéristique première de ces projets est d'avoir consciencieusement exclu les salariés de leur conception, ce qui en dit long sur la « qualité du dialogue social » tant vantée par nos patrons ! Nos commentaires sur le Projet groupe et le PMT CASA ont été communiqués au CN de septembre ; ceux sur le PCCRs seront présentés au CN de janvier.

Les débats se sont engagés en suivant le fil incertain des questions transmises par les élus, abordées sans ordre particulier mais par association d'idée. Nous avons ainsi échangé sur **l'indice de recommandation client** qui devrait prendre une part plus importante dans notre rémunération. Il institue une notion de progrès permanent, sans pour autant que soit clairement identifiée la part de responsabilité du salarié ou qu'il se traduise par des gains effectifs de part de marché. Si le Crédit Muruel s'affiche bien meilleur que nous, c'est par la qualité de son accueil en agence, les compétences en proximité qu'elles permettent, avec une organisation au-delà de la logique de mise en portefeuille et une qualité supérieure de l'informatique client, quand la faiblesse du Crédit agricole relève de la fiabilité incertaine des traitements quotidiens et de la lourdeur des process clients.

Une fois passé le **cap des 10 millions de sociétaires**, il convient désormais, après un sociétariat fondateur subi, de refonder le lien pour passer d'un sociétariat choisi à un sociétariat compris. Qu'est-ce qu'on fait pour refonder le lien Caisse Locale-administrateurs-sociétaires, quelle est notre plus-value ? Si la question est posée, la réponse est toujours en suspens, aux mains des marketeurs.

La croissance externe du groupe n'est du ressort de RLB qu'en cas de nécessité d'augmentation de capital. La filiale de Commerzbank en Pologne est visée, pas le réseau banque de détail France HSBC (ex CCF) qui pourrait intéresser Arkea, au grand dam de CM11-CIC.

Nous sommes conformes à la réglementation sur les paradis fiscaux et judiciaires.

Le chiffrage des travaux immobiliers réalisés et en cours en France va être communiqué en accompagnement de notre politique de **maillage agences**.

En divisant la masse salariale budgétée par le nombre de salariés CDI, on obtient 32h/an de **formation** par salarié, une moyenne purement quantitative très loin des 96h que suggère l'application au temps de travail du pourcentage (6%) de la masse salariale qui y est consacrée. En d'autres termes, certains se gavent pendant que d'autres se serrent la ceinture. Une donnée des plus inquiétantes au regard des ambitions de compétences de proximité ambitionnées par le projet groupe.

Le projet collectif des CRs doit évoquer les coopérations.

Les travaux se sont terminés sur la question du maintien incertain de la **branche Crédit agricole** et les possibilités d'atterrissage :

une branche agro-alimentaire pour les uns (patron et CFDT), plutôt bancaire pour les autres. Pour les premiers cités, il faut à tout prix démontrer un dialogue social vivant fait de réunions régulières de négociations et d'accords signés, y compris au mépris des intérêts des salariés, le dialogue social de qualité reposant sur la seule transparence des échanges. Sauf que la transparence seule n'a pas d'autre vertu que de conforter la prédominance sans partage des décideurs au détriment des subordonnés. Vu sous cet angle « il faut sauver la branche », on comprend mieux l'empressement servile de la CFDT à signer tout et n'importe quoi comme accord. C'est bien là le seul enseignement que l'on peut retirer d'une réunion de concertation sans plus-value significative pour le dialogue social ■

Les grandes banques seraient aussi responsables de la pollution, dénonce Oxfam

Oxfam a publié une analyse des politiques énergétiques de huit établissements bancaires (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE-Natixis, La Banque Postale, Crédit Mutuel-CIC, le Crédit Coopératif et la Nef).

En consacrant la majeure partie de leurs financements et investissements aux énergies fossiles, les grandes banques contribueraient à ralentir la transition énergétique aujourd'hui nécessaire, dénonce l'ONG.

Les grandes banques françaises sont globalement de mauvaises élèves en matière de **financement des énergies renouvelables**, estime mercredi l'ONG Oxfam qui exige l'intervention de l'État.

L'ONG demande au gouvernement de les contraindre à **réduire drastiquement leurs investissements dans les énergies fossiles**.

« Face à l'immobilisme des banques françaises, Oxfam demande des actes forts de l'État et que le gouvernement contraigne les banques à publier immédiatement **un plan de sortie des énergies fossiles** », déclare l'ONG, qui publie une analyse des politiques énergétiques de huit établissements bancaires (BNP Paribas, **Crédit Agricole**, Société Générale, BPCE-Natixis, La Banque Postale, Crédit Mutuel-CIC, le Crédit Coopératif et la Nef).

70% des investissements des banques passent dans les énergies fossiles

Selon cette étude, réalisée par Fair Finance France, seule la Nef, coopérative financière, fait figure d'excellente élève avec une politique de financement des projets à impacts neutres et positifs, notamment autour des énergies renouvelables et de l'agriculture biologique. Elle est suivie par le Crédit Coopératif, filiale du mastodonte BPCE, qui finance l'économie sociale et solidaire.

En revanche, sa maison mère BPCE est avant-dernière du classement, talonnée par Crédit Mutuel-CIC en bas de tableau. Classées 5^{èmes} ex-aequo par l'ONG, **Société Générale et Crédit Agricole font également partie des lanternes rouges**, précédées par BNP Paribas.

Même La Banque Postale, troisième du podium, n'arrive pas à décrocher la moyenne, selon les critères établis par Fair Finance Guide International, à l'origine de cette grille d'évaluation des politiques de crédit et d'investissement des banques.

Selon Oxfam, sur la période 2016–2017, les six plus grandes banques françaises ont consacré **la majeure partie de leurs financements et investissements aux énergies fossiles** : 62,5% ont été accordés au gaz et au pétrole ainsi que 8,5% au charbon, contre 19,6% pour les énergies renouvelables. Les 9,4% restants ont financé d'autres énergies telles que l'hydraulique et le nucléaire, détaille l'ONG, reprenant les données d'un rapport publié en novembre 2018.

Les établissements concernés contestent

Les banques contestent les conclusions de cette étude, à l'instar de BNP Paribas et BPCE qui **critiquent la méthodologie employée**.

« Nous avons cessé d'être neutres et nous avons résolument déplacé le centre de gravité de nos financements de manière à devenir un accélérateur de la transition énergétique », a réagi BNP Paribas dans un courrier adressé à Oxfam.



OXFAM

« En vous appuyant sur la comparaison de nos chiffres bruts à ceux de banques plus petites, vous pouvez laisser croire que nous ne faisons pas d'efforts pour réduire le financement des énergies fossiles », précise la banque. Elle assure que son financement des énergies renouvelables **a connu une croissance de 66% en deux ans.**

Pour sa part BPCE a rappelé dans une déclaration s'être « fixé pour objectif, à horizon 2020, **un montant de 10 milliards d'euros de crédits en faveur de la croissance verte** (énergies renouvelables, rénovation thermique des logements, mobilité durable...) » et avoir atteint avec sa filiale cotée Natixis près de 90% de cet objectif, soit 8,7 milliards d'euros.

Pour la banque mutualiste Crédit Mutuel, la pilule est aussi difficile à avaler. « Nous regrettons vivement que cette publication d'Oxfam ne prenne en compte ni les dernières données publiées en avril 2019, ni les engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale post COP21 », a commenté un porte-parole de la banque. Il rappelle ainsi l'engagement du groupe **d'augmenter de 30% des financements à fort impact climatique** et de baisser de 30% son empreinte carbone via un mécanisme de compensation.

Oxfam demande à l'État d'intervenir

En novembre 2018, après la diffusion d'un premier rapport d'Oxfam pointant les **lacunes des engagements environnementaux des six plus grandes banques françaises**, le ministre de l'Économie les avait appelées à « tenir leurs engagements » dans la lutte contre le réchauffement climatique, demandant d'arrêter « définitivement de financer les activités les plus nocives pour le réchauffement climatique, en particulier le charbon ».

Selon l'ONG, pour que les accords de Paris sur le climat soient respectés, le gouvernement « doit contraindre les acteurs financiers » à « adopter **un plan de désengagement progressif** du charbon au plus tard en 2030 dans l'OCDE et l'UE, et en 2040 dans le reste du monde ».

Elle préconise aussi la publication d'un « **plan de stabilisation puis de diminution** » des investissements dans les secteurs pétrolier et gazier. Enfin elle demande à ce que les établissements mesurent et divulguent les émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille ■

D'AGIR ICI à OXFAM France...

Oxfam France est une association loi de 1901, membre français d'Oxfam International, une organisation internationale de développement qui a pour objectif de mobiliser le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Oxfam travaille dans plus de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

En 1988 est fondée l'association **Agir ici pour un monde solidaire**, abrégée en **Agir ici**. Elle souhaite « promouvoir des relations “Nord-Sud” plus éthiques, plus justes, pour agir durablement contre les inégalités mondiales et la pauvreté ». Elle développe pour cela la mobilisation citoyenne à travers « L'Appel d'Agir ici pour un monde solidaire », qui comptait environ 10 000 membres en 1998. Les principaux thèmes explorés par l'association furent l'annulation de la dette, l'accès à la terre et le commerce des armes. En 1994, elle s'engage aux côtés de Handicap International pour l'interdiction des mines antipersonnel. Au début des années 2000, Agir ici milite avec d'autres ONG pour le contrôle des armes légères, mobilisation qui aboutira au premier traité international pour réguler le commerce des armes. En 1998, elle est membre fondateur de l'association Attac. À partir de 2003, Agir ici devient membre observateur d'Oxfam International. Elle rejoint la confédération internationale Oxfam en 2006 et change alors de nom pour Oxfam France.

Oxfam travaille à construire un monde plus juste où les droits humains fondamentaux de chacun et chacune sont respectés :

- droit à la vie et à la sécurité
- droit à des services sociaux de base (accès équitable à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation)
- droit à des moyens d'existence durables (équité économique et écologique)
- droit d'être entendu (participation équitable à la prise de décisions politiques, économiques et sociales)
- droit à une identité (égalité de genre et diversité)

L'association mène pour cela des campagnes de mobilisation citoyenne et de plaidoyer en partenariat avec d'autres associations. Oxfam France entend aussi lutter contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux qui menacent la stabilité financière et l'économie, sapent les systèmes fiscaux et les budgets des États, et creusent les inégalités dans le monde entier. Oxfam France est une association non confessionnelle.

Tranche de vie pro

- Bonjour Madame je voudrais faire un crédit pour acheter une maison
- Oui bien sûr, on va regarder cela. Alors dites-moi, vous avez 40 ans c'est bien cela ?
- Oui
- Et vous travaillez chez "%%/\$/ ? à Blanquefort c'est bien cela ?
- Oui depuis 15 ans !
- Et vous voulez faire un crédit avec votre mari de quel montant et sur combien de temps ?
- Et bien on a trouvé une maison à 200 000 euros à Saint Sulpice et Cameyrac alors on voudrait emprunter sur 20 ans.
- Ah oui mais Madame Machin, ça nous amène à 60 ans tout ça ?
- Oui en effet, mais comme je me suis arrêtée en congé parental pour le 2^{ème} je ne serai pas encore à la retraite si c'est cela que vous voulez dire, je n'aurai pas encore mon quota pour pouvoir partir.
- Ok et bien écoutez laissez-moi votre avis d'imposition et tous les documents que vous m'aviez apporté et je vais travailler tout cela et revenir vers vous...

Le soir notre collègue va parler de son dossier à son chef. Celui-ci lui glisse qu'avec la fermeture de l'usine Ford à côté, celle du client va sûrement bientôt fermer, donc et bien non, le crédit on ne va pas le faire. Toute existence avec des personnages....

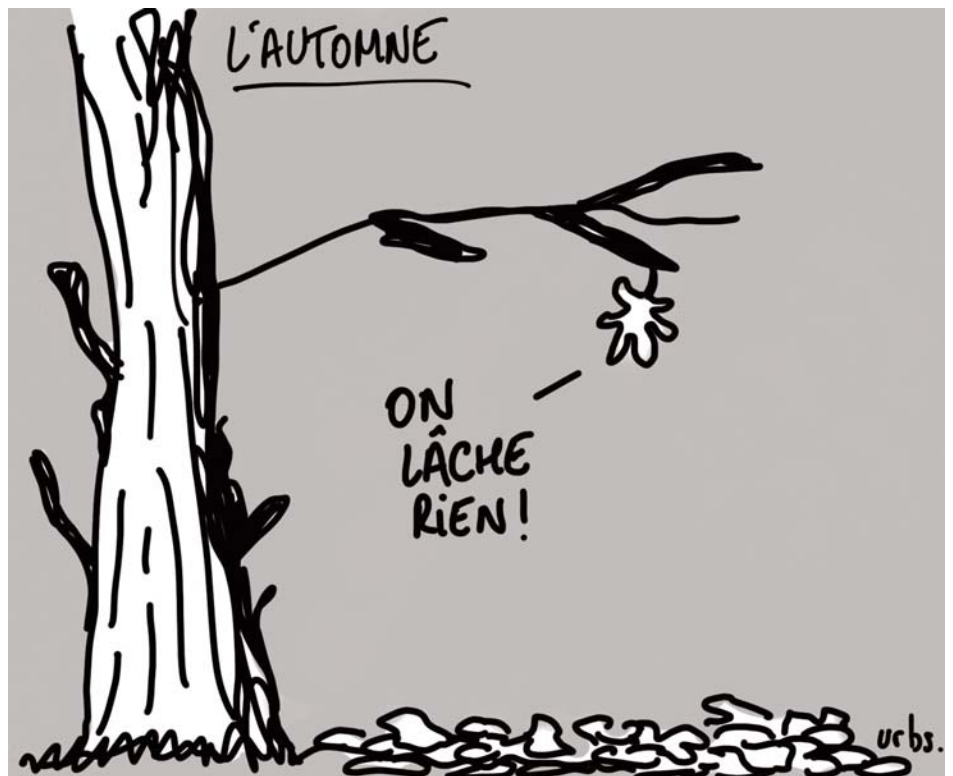
Autre histoire imaginaire avec la retraite par points :

- Bonjour Monsieur le banquier je voudrais faire un crédit à la consommation, parce que ma voiture est tombée en panne et elle est morte !
- Oui pas de soucis on va regarder ça ensemble Monsieur Trucmuch, Vous allez bien sinon ?
- Ca va pas mal, j'ai croisé votre petite fille à la cérémonie de remise des diplômes du brevet, elle a bien grandi dites donc. Et bien oui, elle a déjà 15 ans ce qui ne nous rajeunit pas c'est que je ne vais pas tarder à aller sur mes 62 ans, vous aussi d'ailleurs si j'en crois mon logiciel ?
- C'est tout à fait ça !
- Et vous travaillez encore ? Moi j'avoue que je n'ai plus que 2 ans à faire, avec la retraite complémentaire.
- Ba oui moi j'ai commencé à bosser à 24 ans car je faisais des études d'architecte.
- Mais il est écrit là que vous êtes peintre en bâtiment.

- Oui, je n'ai pas pu finir mes études, je bossais en même temps et à un moment donné, entre manger et finir mes études, j'ai dû choisir.
- Oui je comprends bien monsieur Trucmuch, mais pourtant vous devriez être à la retraite vous aussi bientôt ?
- C'est ça ! Mais après la réforme de la retraite par points, j'ai perdu un tiers de ce que je pouvais espérer avant la réforme, alors je dois continuer encore 5 ans pour avoir tous mes points, vous savez je suis tombé de l'échelle il y a deux ans et comme j'ai eu 3 mois d'arrêt de travail je me suis fait virer de mon boulot et donc j'ai perdu des points, alors voilà maintenant que j'ai retrouvé un contrat pour 3 ans, je m'accroche !
- Bon ok alors je vais voir dans mon logiciel, ce que je peux vous proposer, laissez-moi vos documents et on va étudier cela au plus vite !
- Dites monsieur le banquier, vous n'auriez pas une place pour mon grand petit fils ? Il a 25 ans et malgré un master en science économique et 2 ans de stage non rémunéré au crédit chose, il n'a toujours pas trouvé un travail ?
- Ah je suis désolée Monsieur Trucmuch, pour commencer à travailler chez nous, il faut au moins 5 ans d'expérience dans le monde de la banque ! Il lui faut encore 3 ans de stage pour pouvoir prétendre à un poste chez nous, bon courage Monsieur Trucmuch, je vous donne des nouvelles bientôt pour votre demande de crédit !

Plus tard à la débauche !...

Eh José, tu as vu le père Trucmuch alors en rdv ?



JUSTICE : Mourir pendant un rapport sexuel peut être reconnu comme un accident du travail

L'affaire date, mais elle ne se dévoile que maintenant, eu égard aux circonstances, mais aussi certainement, par ce qui pourrait en résulter pour les conditions de travail.

En février 2013, l'entreprise TSO, spécialisée dans la construction et la maintenance de voies ferrées, envoie un technicien pour un déplacement professionnel dans la ville de Meung-sur-Loire, près d'Orléans afin qu'il œuvre au mieux dans l'intérêt de la SNCF et des usagers du chemin de fer.

professionnel des voies (ferrées) est décédé sans voix d'une crise cardiaque le 21 février 2013, vers 22h, au domicile d'une dame qu'il avait rencontrée, après avoir eu une relation sexuelle et plus, puisqu'affinités. Le brave avait succombé à l'effort du travail bien fait sur un arrière train.

L'embrouille qui rime avec bredouille étant complète, les responsabilités étant à définir, l'affaire dût passer par la case justice sans s'arrêter à une gare.

UN RAPPORT SEXUEL PEUT ÊTRE UN ACCIDENT DE TRAVAIL



Ce faisant, l'entreprise reçoit un appel de la gendarmerie pour prévenir que M X (ce n'est pas son nom mais on ne dira pas qu'il s'appelle PIGNON), le technicien « en situation de déplacement professionnel », a été retrouvé « inconscient » dans sa chambre.

Les gendarmes précisent après une enquête détaillée, que le pro-

Ainsi, la Cour d'appel a estimé qu'il « n'est pas contesté que M X était en situation de déplacement professionnel ». Or, un salarié a droit à la protection prévue par la Sécurité sociale « pendant tout le temps de la mission qu'il accomplit pour son employeur, peu important que l'accident survienne à l'occasion d'un acte professionnel ou d'un acte de la vie courante », catégorie dans laquelle se range un rapport sexuel, souligne-t-elle.

Sauf si son employeur démontre que le salarié avait alors interrompu sa mission pour des motifs personnels. (S'il ne branlait rien par exemple). Ce qu'il n'a pas fait, estime-t-elle, « ne justifiant pas d'un emploi du temps auquel aurait été tenu son salarié, ni qu'au moment où le malaise est survenu, M X était soumis à des obligations professionnelles précises ».

Et l'Assurance maladie considérant qu'un « acte sexuel relève des actes de la vie courante à l'instar de prendre une douche ou un repas (une mise en bouche) », pour la justice française, une crise cardiaque survenue pendant un rapport sexuel lors d'un déplacement professionnel peut être reconnue comme un accident du travail.

C'est en tout cas la décision rendue par la Cour d'appel de Paris Bé moi, je reprends confiance dans la justice de mon pays !

Ont participé à ce numéro 108 d'Objectif SUD : Peg Mafalda DURLIN (CR Aquitaine Gironde), Richard Tarzoon GÉRAUD (CR Aquitaine Gironde), Christophe Cooky LAGOUE (CR Aquitaine Gironde), Carole LOMBARDI (CR Nord Midi Pyrénées), Denis MARION (CR Normandie), Jean-Luc MEAR (CR Finistère), Gérard PERTUÉ (Directeur de la maison de retraite), Jean-Yves SALVAT (Secrétaire National), François VAZQUEZ (CR Charente Périgord), Geoffrey VIZOT (CR Lorraine), ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX : Philippe DE LA MATA, Jean-Louis DANFLOUS ■

TOI AUSSI DEVIENS UN DÉCIDEUR!



JUSTICE : L'inspection du travail s'accroche avec TEFAL

Tout a démarré grâce à un informaticien du Teflon qui avait intercepté en 2013 une série de courriels et de fichiers de sa direction à l'usine de Rumilly (Haute-Savoie), où il travaillait à l'époque.

Interloqué par leur teneur, Il les avait fait suivre anonymement par mail à Laura Pfeiffer, inspectrice du travail qui avait déjà œuvré dans cette société.

Les documents attestaient d'une collusion entre Tefal et le supérieur hiérarchique de Laura Pfeiffer en vue d'entraver l'action de cette dernière, qui venait de demander la renégociation de l'accord 35 heures de l'entreprise.

Accusée de « recel de violation du secret des correspondances et violation du secret professionnel », la fonctionnaire avait été condamnée en première instance à Chambéry en décembre 2015 puis en appel en novembre 2016 à des peines d'amende avec sursis.

Après s'être tournée en vain vers une de ses supérieures, Laura Pfeiffer avait saisi le conseil national de l'inspection du travail (CNIT) et les syndicats de son ministère, à qui elle avait transmis tous les fichiers.

Sa peine a été annulée en octobre dernier par la Cour de cassation, qui a demandé que l'affaire soit rejugée sur la base de la loi Sapin II qui n'est en aucun cas une loi agricole.

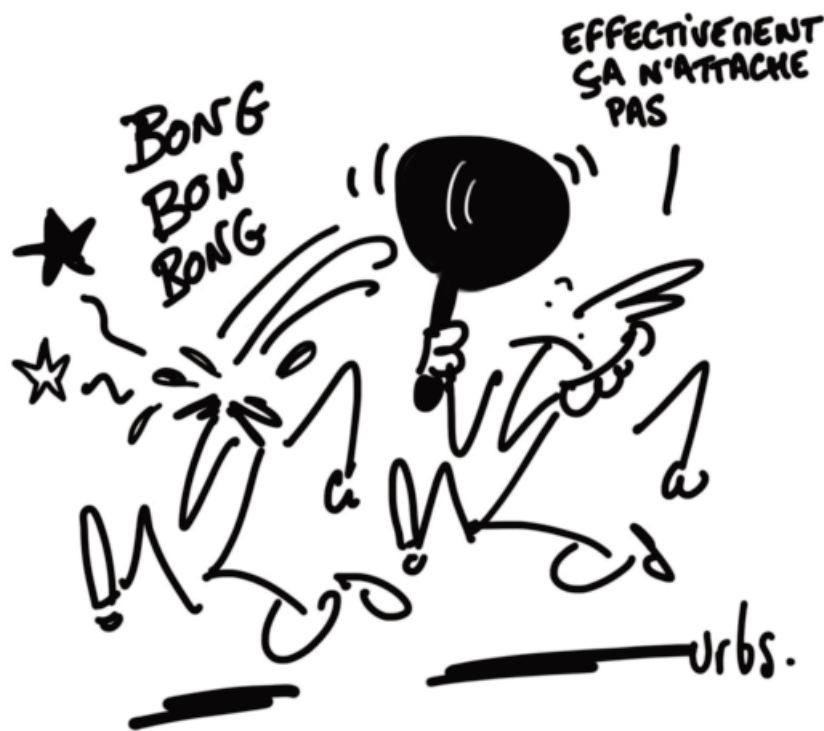
Donc, l'inspectrice du travail est jugée une troisième fois pour avoir rendu publics des documents confidentiels de la société Tefal. « J'estime qu'il y a des principes importants à défendre », a soutenu à la barre Laura Pfeiffer qui revendique un statut de lanceur d'alerte.

La cour a mis en délibéré sa décision au 24 octobre prochain, c'est alors qu'on saura quels principes défend la justice

Dernière nouvelle : Laura Pfeiffer a de nouveau été condamnée pour avoir fait son travail par la cour d'appel de Lyon, mais n'abandonne pas le combat.

Je n'y comprends rien à la justice. Cela m'a tellement travaillé le ciboulot que j'ai eu un rêve. J'ai rêvé que ces mêmes juges, soient confronté à instruire un dossier d'un lanceur d'alerte qui leur aurait sauver la vie ou la santé en divulguant des données dites « confidentielles »

J'ai pas la fin de mon rêve.....dommage.



MORTS POUR LE TRAVAIL

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL a étudié les conditions de travail de plus de 1 milliard de personnes. Et c'est la fête au boulot : mouvements répétitifs, bruits élevés, délais serrés, exposition aux produits chimiques responsables de la moitié des morts au travail... Et la situation est particulièrement dégradée en France, classée 27^{ème} sur les 28 pays étudiés, juste devant la Roumanie, pour les risques chimiques et biologiques. Nous sommes aussi 25^{ème} pour les risques liés aux postures et aux gestes, devant la Grèce, Chypre et la Roumanie. En revanche, comme le confirme l'OIT, nous bossons beaucoup plus que les Allemands, les Néerlandais, les Danois et les Britanniques. C'est ça, Monsieur le Président, « l'art d'être français » ?

J. Littauer

Charlie Hebdo 1399 - 15 mai 2019

Retour sur l'AG SUD CAM 2019

Nous n'avons pas eu l'occasion encore de remercier nos Dordognots charentais de cœur, pour l'organisation de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à TAMNIES en mai 2019 (le temps passe vite !)

Alors chers collègues merci pour tout !

Merci car si nous connaissions, les autoroutes, les nationales, les départementales, les chemins communaux, les voies romaines, les entiers pédestres, les chemins de halage, nous ne connaissions pas les Tammiesales...

Merci pour l'organisation et l'air pur.



Merci aux intervenants, Merci à Marie d'Ipsos Facto notamment pour nous avoir rassuré sur les 3,7 milliards de trésor de guerre du groupe (FRBG), Merci à Alexandre pour nous avoir foutu la trouille sur l'avenir de l'informatique, Merci à Elie pour nous avoir miné le moral à ropos de notre future retraite.

Merci aux chanteurs et chanteuses du mobil home d'aquitaine.

Merci au numéro d'air guitare.

Et comme on ne peut pas citer tout le monde **Merci** à Tous et à la prochaine !



Réforme Delevoye : Vers un système universel de retraite régressive

Ce système s'appliquerait au plus tôt pour la génération 1963 en 2025. Les droits acquis au 31 décembre 2024 seraient transformés en points, sans décote ni surcote, comme si les personnes partaient en retraite à cette date.

Le nouveau système ne peut que baisser le niveau des pensions

Un régime par points, en prenant en compte toute la carrière au lieu des 25 meilleures années, ne peut que faire baisser le niveau des pensions : il intègre en effet les plus mauvaises années de la carrière dans le calcul de la pension, alors qu'elles en sont éliminées actuellement (comme les années de chômage...).

Le système projeté organise le recul du départ en retraite

Il laisse, en théorie, ouverte la possibilité de partir à l'âge légal de 62 ans, mais il instaure un âge dit d'équilibre à 64 ans, avant lequel les pensions subiront un abattement de 10% pour un départ à 62 ans ou de 5% pour un départ à 63 ans. A l'inverse, il est prévu une surcote pour un départ après 64 ans. L'âge de départ augmentera progressivement avec l'espérance de vie ; repousser l'âge suppose aussi améliorer l'emploi des seniors, car la moitié des personnes qui liquident leur pension sont au chômage, en invalidité ou inactives. En outre, le taux plein à 64 ans va favoriser les cadres entrés sur le marché du travail tardivement, après leurs études.

Le plafonnement des dépenses programme l'appauvrissement des retraités

Il a été décidé de figer les dépenses de retraite à leur valeur actuelle, soit 13,8% du PIB. On ne peut dès lors qu'anticiper une nouvelle baisse des pensions. Car limiter la part des dépenses de retraites dans la richesse produite alors que la proportion de retraités dans la population va augmenter revient à programmer leur appauvrissement par rapport à la population active. En effet, un nombre croissant de retraités devra se partager une part fixe de la richesse produite. Ce qui est inacceptable pour un projet censé garantir la cohésion sociale.

Le système ouvre un peu plus la voie à la capitalisation

La baisse du niveau des pensions, au fil des réformes successives, a déjà poussé de nombreuses personnes, celles qui en ont les moyens, à se constituer une retraite complémentaire auprès d'assurances privées. En plus ce sera favorisé par les avantages fiscaux, payés donc par tous les contribuables.

Un rendement du point encore plus faible que dans les régimes Agirc et Arrco

Le rendement du point défini comme le rapport entre le prix de vente (0,55€) et le prix d'achat du point (10€) est de 5,5%. Par exemple, une personne payée 2 000 € bruts par mois et travail-

lant 42 années percevrait une pension à taux plein de 1 299 euros brut par mois... Ce sera difficile de connaître à l'avance le rendement du point au moment de son départ en retraite.

Il est intéressant de le comparer avec le rendement actuel des régimes complémentaires Agirc et Arrco qui fonctionnent par points : il est de 5,99% sensiblement supérieur à ce qui est proposé pour le nouveau système.

Des droits familiaux dès le premier enfant

Il est prévu une majoration de pension de 5% par enfant, qui pourra être attribuée au choix du couple soit totalement à l'un ou l'autre des parents, soit par moitié à chacun des parents. Sans choix exprimé, cette majoration ira par défaut aux mères. Cette majoration remplace donc à la fois les MDA (Majoration de durée d'assurance, 8 trimestres par enfant, jamais mentionnées dans le rapport) et la majoration de 10% pour 3 enfants et plus.

Le fait que la majoration pour enfant soit établie en proportion de la pension et non en forfait par enfant reproduit l'injustice de la majoration de 10% pour 3 enfants qui bénéficie essentiellement aux hommes. On peut craindre que les couples aient tendance à privilégier l'attribution au père du fait qu'il aura à terme, très probablement, la pension la plus élevée. Il serait plus juste d'attribuer un forfait par enfant.

Pension de réversion : recul sur les conditions d'ouverture et pour des personnes aux pensions pourtant modestes

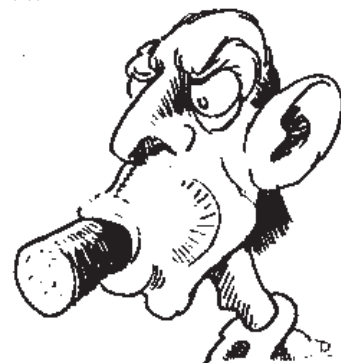
Tout d'abord un recul important sur l'âge : le droit à réversion ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans, alors qu'il est aujourd'hui de 55 ans.

Pour ce qui est du montant, le principe retenu est de garantir le niveau de vie de la personne survivante : celle-ci devra conserver 70% des droits à pensions cumulés du couple. En fait, dès qu'un membre du couple gagne plus d'un tiers du revenu total, sa pension de réversion baisserait. La baisse serait d'autant plus importante que les 2 conjoints ont des pensions proches. Le rapport ne dit pas si le dispositif sera ouvert aux couples non-mariés...

Le minimum de retraite à l'âge du taux plein serait fixé à 85% du Smic à condition d'avoir une retraite complète mais cela reste au niveau du seuil de pauvreté.

Les dispositifs de départ anticipé (au plus tôt à 60 ans) pour une carrière longue seraient maintenus ■

BOUCHE-TROU



UNIRS Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités et Retraitées Solidaires -

L'union a tenu son Assemblée Générale le 10/10/2019. Depuis sa dernière A.G., l'UNIRS a tenu 7 réunions qui regroupent chacune entre 15 à 20 camarades issus de structures "retraité-e-s" venant d'organisations nationales et de Solidaires départementaux qui sont une source d'enrichissement pour nos discussions et débats. Ce fut le cas, entre autre, dès le départ du "mouvement des gilets jaunes" ce qui a convaincu l'UNIRS à lancer une enquête interne qui a reçu une quarantaine de réponses et de témoignages. Nous sommes la seule structure de Solidaires à avoir eu cette initiative et probablement l'une des seules dans le "paysage syndical français". Au cours des 12 derniers mois, le C.A. a pu travailler sur l'actualisation du dossier revendicatif (le pouvoir d'achat).

LA PRÉSENCE DE L'UNIRS DANS SOLIDAIRES.

L'UNIRS participe aux réunions du Comité National de Solidaires et aux réunions du bureau National ou nous rendons compte de l'activité de l'Unirs et des mobilisations spécifiques "retraité-e-s" menées avec le groupe des 9. Bien entendu nous apportons nos analyses et propositions sur des sujets concernant directement les personnes retraitées et intéressant l'ensemble de Solidaires, comme la question de la perte d'autonomie.

L'UNIRS ET LES AUTRES ORGANISATIONS DE RETRAITÉ-E-S (GROUPE DES 9).

Avec la gouvernance Macron, le nombre de réunions entre les 9 organisations (CGT - FO - CFTC - CFE CGC - FSU - SOLIDAIRES - FGR FP - LSR - ENSEMBLE SOLIDAIRES) de retraité-e-s a connu un nouveau développement ! Soit 15 rencontres au niveau national. Ceci souligne que l'intersyndicale des 9 est devenu désormais une réalité. Nous voyons se poursuivre la dynamique constatée avec l'élargissement des thèmes abordés comme :

- la prise en charge à 100% par la sécurité Sociale des dépenses liées à la perte d'autonomie et sur l'idée d'un service public de l'aide à l'autonomie. Les 9 sont parvenus à transformer, début 2019 un "avis" du HCFEA qui, au départ voulait faire entrer le privé dans le financement de cette aide et nous sommes parvenus à faire modifier cette formulation. Nous avons pu diffuser un tract commun "Pour les femmes retraitées, encore plus d'inégalités". Plusieurs communiqués de presse ont été rédigés par les 9 "EHPAD : à quand des mesures concrètes?" - "Annonces du Président de la République : 1/2 mesures, l'injustice perdure". Les 9 organisations et certaines d'entre elles prennent de plus en plus souvent l'habitude d'appeler soit ensemble soit à quelques unes suite à un appel interpro des actifs. Par ailleurs nous avons eu, ensemble, des réunions avec des représentants politiques et ce qui se passe nationalement se passe aussi dans de nombreux départements.

MOBILISATIONS ENGAGÉES PAR LES 9.

Nombreuses au cours des derniers 12 mois : le 18/10/2018, le 18/12/2018, en 2019 le 31/01, le 6/03, le 11/04, le 20/06/2019.

DÉVELOPPEMENT DE L'UNIRS

La tendance est nettement au développement du syndicalisme retraité Solidaires soit + 3,6 % par an. L'UNIRS est présente dans 60 départements et nous invitons les syndicats des CAISSES RÉGIONALES du C.A. à faire connaître à leurs futur-e-s retraité-e-s la structure de l'UNIRS locale si elle existe et à donner les coordonnées des retraité-e-s à SDDS SUD CAM ou PERTUÉ Gérard 9 rue de la prairie 57155 MARLY

Rappel : la cotisation reste acquise au syndicat d'origine.

LORS DE SON AG L'UNIRS A ADOPTÉ UNE MOTION D' ORIENTATION

Affirmant vouloir continuer de porter nos revendications pour améliorer la place des personnes retraité-e-s dans la société en lien avec le groupe des 9 et au delà avec les personnels des secteurs de la santé, des urgences, de la gériatrie, de l'hôpital public, etc. et AVEC TOUS LES "ACTIFS".

AVEC LES "ACTIFS", notre lutte prioritaire sera d'empêcher le vote pas les parlementaires d'une retraite à points qui ne pourrait qu'être néfaste à toutes et tous les travailleurs en activité, à la retraite ou au chômage. Actifs et retraités, nous aurons à promouvoir et à porter notre exigence d'une réforme des retraites permettant à chacune et à chacun de vivre dignement. Plus globalement, il nous faut imaginer et construire une sécurité sociale du XXI^{ème} siècle couvrant toutes les personnes vivant en France de tous les risques sociaux et économiques. (Extrait de la motion d'orientation) ■



Les petites histoires des prud'hommes

« Mesdames et messieurs l'audience est ouverte vous pouvez vous asseoir ».

« Nous allons faire la lecture des prononcés ».

« Madame la greffière, l'appel des causes s'il vous plaît ».

C'est par ces mots que débute l'audience au tribunal des prud'hommes.

Depuis une année maintenant, je suis devenu, par la chance des résultats obtenus par mon syndicat lors des élections professionnelles et le truchement de la dernière réforme des prud'hommes, conseiller/juge au tribunal de Libourne en Gironde.



Et je l'avoue l'expérience est un peu particulière. Après avoir validé ma formation de 3 jours en ligne (j'y reviendrai plus précisément dans un prochain Objectif SUD), je me suis vu rapidement propulsé dans le vif du sujet. La section Agriculture de ce

petit tribunal de sous préfecture est caractérisée par une forte domination des affaires concernant le domaine de la viticulture. Pour le coup, le grand écart entre le monde de la banque, nos pratiques syndicales, notre convention collective et l'univers purement agricole avec ses métiers, sa convention collective, ses relations patrons / salariés plus directes, ont nécessité une immersion rapide afin d'être en capacité de participer rapidement à l'étude de dossier et au délibéré.

La chose est en effet très déstabilisante. Première audience, première plaidoirie de l'avocat du demandeur, première histoire... Quel ne fut pas mon étonnement d'entendre quelques minutes après la plaidoirie de la défense raconter une autre histoire...

3 heures d'audience, 5 pages de note (l'exposé des prétentions est orale) et 4 affaires plus tard, je me demandais bien ce que je venais foutre là. Fort heureusement, mon collègue expérimenté de la CGT (qui était là, détaché d'une autre section), me rassura en commentant l'audience par un « on a de bonnes affaires de merde, ça va être rude pour les salariés... ».

Et oui, car en plus d'être propulsé dans un univers inconnu, je venais d'apprendre que j'étais le dernier rescapé salarié officiellement issu de l'agriculture. Cool, c'est vrai que je me souviens avoir fait les vendanges quand j'étais plus jeune et qu'avec mon

grand âge, je deviens un spécialiste du potager et du travail de la terre, enfin celle de mon jardin...

Le monde de la justice est un peu rude et je peux comprendre les démissions auquel ma section a dû faire face. Malgré 25 ans de pratique syndicale au sein de l'instance des délégués du personnel, il faut tout de même un bagage juridique, une volonté d'investissement personnel (je ne savais pas quoi foutre de mes soirées et week-end), une pratique rapide et efficace du code du travail et des conventions collectives ou règlements intérieurs, afin de pouvoir batailler avec nos adversaires patrons.

Car il faut faire vite, du moins lors de l'étude de dossier, aujourd'hui chronométré à 45 minutes selon le règlement intérieur du tribunal de Libourne. Ouf ! Quand on doit démêler le vrai du faux, analyser les pièces, aller potasser la partie réglementaire, pas de temps à perdre. La première fois, comme pour beaucoup de chose ici bas, difficile de savoir par où commencer. Très vite, on apprend à ne pas vouloir refaire l'histoire, mais à répondre aux demandes qui sont formulées. La quantité d'informations laisse peu de place à l'interprétation et comme on nous demande de trancher, de juger, alors bien souvent, ça découpe.

La dizaine d'audiences vécues en une année m'aura tout de même fait réagir sur un point. Les demandes des avocats des demandeurs (pour l'immense majorité, les salariés) sont souvent mal formulées au regard du litige exposé. Difficile d'aller batailler dans ses conditions lors du délibéré. Autant, pendant l'étude du dossier on peut orienter un avis, se faire une idée de ce que le salarié peut obtenir au regard de ses demandes, autant, au moment où nous nous retrouvons à quatre pour délibérer, deux salariés, deux patrons, rien ne peut transiger à l'expression d'un jugement qui sera compris de tous, cohérent et juste, non pas au regard de l'histoire que nous avons ressentie, mais juste au regard des préjudices subis par l'une ou l'autre des parties.

J'ai aujourd'hui la chance de faire partie d'un petit tribunal où tout le monde a bien compris qu'il doit s'ouvrir au monde d'en face. Cela m'a permis d'obtenir des jugements équilibrés, peut-être pas toujours satisfaisants pour les parties mais, face aux affaires qui m'ont été proposées, j'ai le sentiment d'avoir pu faire bénéficier de jugement favorable et de faire plier facilement « mes collègues patrons » lorsque cela était nécessaire. A contrario, de concert avec mes collègues salariés, il nous aura fallu lâcher l'affaire plus rapidement que nous le souhaitions sur des dossiers de salariés pour le moins mal étayés ou un peu, voir complètement borderline. Question de crédibilité.

Quoi qu'il en soit cette expérience est un accélérateur pour qui a envie de manipuler le droit du travail. Elle permet aussi de comprendre ce qui est défendu en face, j'avoue que cela oblige à être encore plus rigoureux dans les demandes que nous faisons dans notre quotidien à nos patrons.

A bientôt, je n'ai pas encore exploré toutes les arcanes de la procédure prud'homale, mais promis on évoquera ce sujet, tout comme la construction d'un jugement dans d'autres numéros ■

Le droit de retrait, c'est quoi ?

A la veille des vacances scolaires, le jeudi 17 octobre plus précisément, les cheminots ont fait largement valoir leur droit de retrait suite à un accident ferroviaire en Champagne Ardenne le mercredi 16 octobre.

Les faits.

Rappelons les brièvement, un TER a percuté un convoi routier exceptionnel coincé sur un passage à niveau, faisant plusieurs blessés dont le conducteur du train. Celui-ci, blessé à la jambe, a du partir sur les voies pour actionner une alarme à plusieurs centaines de mètres de là et éviter un sur-accident. En effet, sur certains TER les alarmes ne fonctionnent pas. Les usagers restés seuls dans le train ont parfois paniqué et ont tenté de briser les vitres, se blessant par la même occasion.

Comme nous le réclamons pour les agences, il n'est pas possible de travailler seul dans quelque lieu de travail que ce soit. Nous ne pouvons pas nous sauver nous même d'un accident et encore moins nos usagers ou nos clients si nous sommes seuls.

A Solidaires, on recommande dans les formations syndicales sur la santé au travail, de toujours couvrir les salariés par un droit d'alerte. En tant que représentants du personnel, notre droit d'alerte, est important car nous sommes formés à la prévention et la direction se doit de nous prendre au sérieux.

Depuis le passage en CSE, il existe deux types de droit d'alerte comme indiqué dans l'article L2313-2 du code du travail :

- Le droit d'alerte pour danger grave et imminent, c'est celui qu'ont déposé les syndicats de cheminots.
- Et le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes. Ce droit d'alerte regroupe l'ancienne alerte DP et l'alerte pour risques psychosociaux de feu CHSCT.

Une stratégie RH (que nous avons expérimentée récemment) consiste à dire que ce type de droit d'alerte ne s'exerce qu'en cas d'atteinte gravissime aux droits des personnes tels que le harcèlement moral ou sexuel. Mais l'article utilise bien le mot « notamment » pour énumérer toute une liste de cas dans lesquels cette alerte s'exerce. Pour autant cette liste n'est pas exhaustive et laisse le champ aux élus pour couvrir les risques psychosociaux.

Nous avons vu ce weekend, toute une stratégie de communication mise en place par la direction de la SNCF, épaulée par le 1^{er} ministre, visant à dénoncer une grève surprise. Or il n'en est rien. Le droit de retrait est un droit individuel, exercé par un salarié qui a un motif raisonnable de se sentir en danger, et il ne peut être menacé pour l'avoir exercé. L'inspection du travail, sollicitée par la direction afin d'ordonner la reprise du travail a tout simplement refusé de statuer et a rappelé à la direction de la SNCF les articles du code du travail ■

Article L2313-2

Si un délégué du personnel constate, notamment par l'intermédiaire d'un salarié, qu'il existe une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir, ni proportionnée au but recherché, il en saisit immédiatement l'employeur. Cette atteinte peut notamment résulter de toute mesure discriminatoire en matière d'embauche, de rémunération, de formation, de reclassement, d'affectation, de classification, de qualification, de promotion professionnelle, de mutation, de renouvellement de contrat, de sanction ou de licenciement.

L'employeur procède sans délai à une enquête avec le délégué et prend les dispositions nécessaires pour remédier à cette situation.

En cas de carence de l'employeur ou de divergence sur la réalité de cette atteinte, et à défaut de solution trouvée avec l'employeur, le salarié, ou le délégué si le salarié intéressé averti par écrit ne s'y oppose pas, saisit le bureau de jugement du conseil de prud'hommes qui statue selon la forme des référés.

Le juge peut ordonner toutes mesures propres à faire cesser cette atteinte et assortir sa décision d'une astreinte qui sera liquidée au profit du Trésor.



Tarzoan était en vacances,
il reviendra dans le prochain numéro
d'Objectif SUD

Récidiviste

Le 3 octobre dernier, notre cher Président de la République déclarait : « je n'adore pas le mot pénibilité, car ça donne le sentiment que le travail est pénible. »

Sans déconner, c'est oublier que pour bon nombre de salariés, le travail nécessite un engagement physique ou mental qui le rend insupportable après quelques années d'exercices.

Déjà en Mars 2017, alors que Monsieur était candidat à la présidentielle, il déclarait face à un parterre de patrons charmés comme de vulgaires cobras : « je n'aime pas le terme de pénibilité donc je le supprimerai, car il induit que le travail est une douleur ».



A force de vouloir jouer sur les euphémismes et vouloir polir tout ce qui peut dépasser, monsieur Macron, fini par oublier que si, lui aussi, il traverse la rue, il pourra croiser le quotidien de personnes qui travaillent de nuit, portent des charges, exécutent

leurs tâches répétitives jusqu'à se retrouver handicapés par des troubles musculo-squelettiques... D'autres métiers apparaissent sur les listes des métiers pénibles. Si personne ne sera étonné que travailler en cuisine, est devenu aujourd'hui le job le plus dur, nos métiers de banquiers/assureurs se retrouvent dans le top 10 des boulots les plus rudes.

Comment en est on arrivés là ?

Le stress induit par une pression quotidienne au résultat, des métiers que l'on dit menacés par le grand remplacement, digital oblige. Mauvaises postures, insultes, plan d'entreprises dénuées de tout sens, sont d'autres facteurs qui font qu'aujourd'hui, même les plus jeunes ne trouvent plus de sens à leur boulot. Combien de fois ces dernières années n'aura-t-on pas entendu de la part de nos collègues un « je ferais pas ça toute ma vie »...

Tout est facteur de pénibilité, l'accélération de nos modes de vie, l'immédiateté des réponses à apporter, un max d'information à ingurgiter, finissent par créer une usure psychologique. Burn-out, bore-out, brown-out ? Quel nom ou qualificatif médical n'a-t-on pas encore inventé ?

Et si notre rédemption face à la pénibilité des tâches que le monde du travail nous propose n'était pas la réduction globale du temps de travail. Au quotidien, bien des études sont faites sur les temps efficaces de concentration et ça ne va pas péter loin. De même comment peut-on concevoir qu'un carreleur, qu'un ouvrier viticole ou un maçon puisse continuer à exercer son métier au-delà de 60 ans afin d'avoir une retraite décente. Les pénibles, c'est bien ceux qui entendent régir nos vies. Le travail est une aliénation et certains voudraient bien retrouver les bêtes de somme du 19^{ème} siècle, refaire de l'humain une simple machine à produire la richesse pour le bien de quelques uns. Dans ce monde là, il est sur que le terme pénibilité n'est pas le bienvenue ■

La CFDT découvre la loi travail 2

La CFDT tire le signal d'alarme sur les conséquences de l'entrée en application du volet « dialogue social » des ordonnances Macron de septembre 2017. la fusion des instances représentatives du personnel est, dans la plupart des cas, déployée sans accord avec les salariés dans une version restrictive qui amenuise leurs droits.

Exemple chez Marionnaud (chaîne de parfumerie) : la réforme fait chuter le nombre de représentants du personnel de 142 à 25. Résultat : des élus surmenés, de plus en plus coupés du terrain et incapables de faire face aux demandes de leurs 3000 collègues.

Idem chez LCL (nos cousins de la banque), où la perte de droits syndicaux est estimée à 50%, au dessus de l'estimation du gouvernement, qui tablait sur une diminution de 33% du nombre d'élus.

La CFDT rejoint ainsi les inquiétudes exprimées par les autres centrales syndicales au moment de l'adoption d'une réforme qu'elle avait critiquée mais pas combattue frontalement. Toutes les entreprises de plus de dix salariés devront avoir installé leur conseil social et économique (en lieu et place du comité d'entreprise, des délégués du personnel et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) avant le 31 décembre 2019. Et la loi du 6 août 2019 étend cette mesure à la fonction publique. ■

Les Théories du complot ont le vent en poupe

Le complotisme a le vent en poupe.

Il y a plusieurs facteurs qui ont favorisé son développement à l'époque actuelle.

Les attentats du 11/9 sont symptomatiques de ces développements.

Comment ces théories parfois plus abracadabrantes les unes que les autres réussissent à se frayer un chemin dans le cerveau de plus en plus d'adeptes ?

Nous allons essayer d'en décrire quelques mécanismes dans les lignes qui suivent.

Pour écrire les lignes qui suivent nous nous sommes documentés chez VISA qui fait des formations très intéressantes sur les théories du complot, mais aussi nous avons écouté des émissions de France Culture « les mécanismes du complotisme » (déjà 5 épisodes sont passés sur les ondes, disponibles en podcast sur franceculture.fr)

Les 3 paramètres sont à notre sens : l'avènement d'Internet, la défiance des gouvernements et des mass médias et la grande efficacité des réseaux d'extrême droite sur les nouvelles technologies de communication.

L'avènement d'Internet a permis à tout un tas de personnes de se connecter à de l'information de façon massive et totalement hors de contrôle. Il suffit d'avoir un PC ou un smart phone, pour, à l'aide de moteurs de recherche surpuissants, accéder facilement à la définition ou l'orthographe d'un mot ou comment fabriquer une bombe !

Ainsi internet est le réceptacle de savoirs et des pires immondices aussi.

Et par conséquent, tout un tas de débiles peuvent prêcher leur vérité avec un canal d'ouverture faramineux. Le cousin ou le voisin taré du village que l'on pouvait cacher et cantonner à une nuisance de quelques hectares autour de chez lui se retrouve avec une fenêtre ouverte sur le monde !

Évidemment les mass médias et les gouvernements ont leur part de responsabilités dans le développement du complotisme. Si on prend l'exemple du 11 septembre, les théories farfelues qui sont nées quasiment dès l'annonce des attentats et qui venaient de l'extrême droite, ont pu se frayer un chemin vers un territoire très vaste car il a été reconnu que le gouvernement Bush a menti sur la présence d'armes de destruction massive dans le but d'avoir un prétexte pour partir en guerre contre l'Irak en 2003. Cela va de pair avec nombre de scandales dépeints depuis le Watergate qui entache régulièrement la réputation des dirigeants de ce pays, ainsi que tous les films sur les manipulations de la CIA et du FBI à travers le 20^{ème} siècle.

Le 11/09/01 est un événement qui s'est passé en direct sur les écrans de télévision du monde entier, la sur médiatisation mais aussi les élucubrations de tous les pseudos spécialistes sur les chaîne d'info en continu qui finissent tous par se contredire, ont fini de jeter l'opprobre sur leur réputation.

Dans un monde où on finit régulièrement par prouver que l'on ment au plus haut niveau de l'État, où l'administration est de mèche, où même le chien de garde de la démocratie : les médias sont aux mains de milliardaires qui finissent par décider de ce qui doit paraître ou pas dans la presse, la tentation est grande de se tourner vers internet.

Et l'extrême droite ne s'y est pas trompée.

Ainsi Thierry Meyssan fondateur du réseau Voltaire part très rapidement en campagne après les attentats du 11 septembre. Thierry Ardisson lui ouvre, sans trop mesurer la portée de ce qui va suivre, une formidable occasion de développer des thèses complotistes sur les attentats du 11/09, notamment l'attaque du Pentagone. Sans aucun contre balancier en plateau et avec un Meyssan qui admet ne pas avoir mis les pieds aux États Unis pour enquêter, Ardisson permet aux thèses complotistes d'avoir pignon sur rue.

C'est ce qui fait la force de l'extrême-droite sur internet, la réactivité, la connaissance des nouveaux vecteurs de communication, la couardise qui caractérise ses acteurs leur permet également de trouver un débouché sur leurs idées nauséabondes tout en restant cachés derrière leurs écrans.

Ainsi les vidéos, documentaires financés par quelques illuminés milliardaires, les sites complotistes fleurissent. Évidemment ils ne portent pas des noms qui expriment clairement ce qu'ils sont et il faut se référer au tableau de la horde pour s'y retrouver dans ces nébuleuses.

Pour la forme on citera le site égalité et réconciliation de Soral qui derrière des termes auxquels on ne peut rien opposer distillent des idées mortifères pour la démocratie.

Tous ces éléments sont le terreau dans lequel l'extrême droite se renforce et on a vu ces idées complotistes se développer très facilement dans les rangs des gilets jaunes. Dans un contexte de méfiance généralisée vis à vis des mass médias et du gouvernement.

À la tienne Etienne

Toute personne qui tente de se démarquer dans le mouvement est lynchée au moins verbalement, le développement de médias indépendant (pas toujours) avec gilet jaune et libre dans les dénominations sur les réseaux sociaux sont des émanations logiques qui découlent de cette méfiance généralisée vis à vis du système.

Des lors, les anti-système d'extrême droite comme d'extrême gauche tentent de se frayer un chemin dans les cœurs de la France gilets jaunes. Le renouvellement des théories complotistes dont sont friands certaines figures des gilets jaunes tels qu'Eric Drouet et Maxime Nicolle, est assuré. Une enquête a été menée conjointement par la Fondation Jean Jaurès et Conspiracy Watch sur l'adhésion à des théories complotistes en décembre 2018. Elle comprenait 10 affirmations et les plus populaires sont celles-ci :

« Le ministère de la santé est de mèche avec l'industrie pharmaceutique pour cacher au grand public la réalité sur la nocivité des vaccins » 43%;

« L'accident de voiture au cours duquel Lady Diana a perdu la vie est en fait un assassinat maquillé » 34% ;

« Les Illuminati sont une organisation secrète qui cherche à manipuler la population » dont 27% des sondés adhèrent à cette affirmation.

Selon cette même enquête les personnes qui se revendiquent gilets jaunes adhèrent de 2 à 6 fois plus à ces théories que le reste de la population, la faute à la défiance généralisée vis-à-vis des institutions, du gouvernement, des médias et des experts scientifiques vus de plus en plus comme une caste qui appartient à l'élite de ce pays dont les intérêts priment sur le bien commun. Dans ce terreau de défiance généralisée, on peut voir l'opportunisme de développer un sens critique qui irait vers la transformation sociale ou la tentation d'aller vers les populismes.

Pour aller plus loin :

https://www.syllepse.net/la-galaxie-dieudonne-_r_25_i_498.html

<https://www.franceculture.fr/emissions/mecaniques-du-complotisme>

<https://www.franceculture.fr/emissions/du-grain-a-moudre/les-complotistes-sont-ils-vraiment-si-dangereux>

<https://www.visa-isa.org/content/dossier-visa-n-5-ces-gilets-bruns-qui-polluent-les-gilets-jaunes>

<https://lahorde.samizdat.net/2019/01/17/cartographie-de-lextreme-droite-francaise-version-janvier-2019/>

Inauguration Aquitaine

Il y a un an, le siège Bordelais de la CR d'Aquitaine déménageait du cours du président Wilson (28^{ème} Président des USA et ségrégationniste) aux quais de Bacalan (Famille Bordelaise du XVII^e, protestante mais non gréviste). Notez notre patience magnanime car il nous a fallu attendre un an, pour que l'entreprise nous livre enfin notre bâtiment social, un ancien Chai luxueusement rénové, situé en parallèle du bâtiment principal.

Du coup, la direction s'est posée la question suivante : ne devrait-elle pas s'installer dans nos locaux, tellement c'est beau, agréable, chaud, reposant, class, insonorisé, érotique et nous laisser leur bureaux épurés, froids, froids et épurés...et froids ?

Nous n'avons pas attendu qu'ils apportent une réponse et sous l'initiative géniale d'un élu SUD, nous avons organisé l'inauguration de NOTRE palace, avec un apéro convivial, non sans avoir demandé au préalable l'autorisation à la Direction.

La demande n'avait probablement pas été formulée avec tous les détails, de fait la direction a dû penser que nous allions trinquer entre nous, mais le jour J, au petit matin, nous distribuions aux entrées stratégiques, une invitation fort sympathique à l'ensemble du personnel.

La RH a failli s'étouffer, le patron en a perdu ses cheveux, bref, avant l'heure fatidique des cacahuètes, ce sont les DS SUD qui ont reçu une invitation de comparution immédiate, afin qu'ils puissent nous manifester leurs contrariétés. On a trinqué, mais pas à notre santé ! Bien entendu, nous avons partagé, la nôtre de contrariété sur l'incompréhension mutuelle, l'imbroglie malheureux, et néanmoins précisé qu'eux aussi été invités.....

L'apéro a eu lieu mais, ni les RH, ni le patron, n'ont trouvé le temps de venir liquider une roteuse, ou plus élégamment de faire tchin-tchin tel un pékin moyen.

Mince alors ! Encore une contrariété en pleine festivités.

